

ACTION n°2 :
Mise en place d'un jardin partagé

AXE STRATEGIQUE n°1 : *Gérer de manière responsable notre espace*

Objectif : *Préserver et exploiter durablement les ressources naturelles locales*

Thème n°2 : *Favoriser une utilisation partagée de l'espace*

Date de création de la fiche : 19/3/11 /Date de mise à jour de la fiche : mai 2011

CONTEXTE

- Correns est un village traditionnel où les habitants du centre historique occupent des logements sans ou avec très peu de terrain ;
- Ces logements sont généralement occupés par des foyers modestes qui ont des difficultés à accéder à une parcelle agricole ;
- Correns s'est engagé dans une démarche d'agriculture de qualité et biologique ;
- Des variétés fruitières locales sont à préserver et à valoriser ;
- Le rassemblement et les partages autour d'un projet de jardins, vise à développer des liens sociaux entre les habitants de la commune et de lutter contre l'isolement.

OBJECTIFS

- Mettre en place un ou des jardins partagés où des parcelles sont mises à disposition des habitants de Correns
- Développer des espaces d'échanges sur les techniques de jardinage biologique

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise à disposition par la commune d'un terrain cultivable dans le cadre d'une convention entre la commune et l'association Correns 21. Un règlement intérieur, signé par les jardiniers, en fixera les règles d'utilisation.

BUDGET /ESTIMATION

3 000 € (travaux d'aménagement du jardin)

ACTION PROPOSEE PAR :

Les habitants (forum, ateliers) **Les services** **Autres (à spécifier) :**

PILOTE DE L'ACTION :

Référent technique : Correns 21

Référent politique : Mairie de Correns - Maire adjoint au Développement Durable, Nicole Rullan

PARTENAIRES FINANCIERS

Conseil Régional

PARTENAIRES TECHNIQUES

- Réseau des jardins solidaires
- Association Naturellement Var

ETAT D'AVANCEMENT

En projet

En cours de réalisation

Terminée

PLANNING PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etape 1 : lancement de l'opération 2011

Etape 2 : formalisation 2012

Etape 3 : réalisation 2012

DELAI DE REALISATION DE L'ACTION : (de 1 à 3)

- court terme (- 6mois) (4)
 moyen terme (-1 an) (3)
 long terme (+ d'1 an) (2)

CONTRIBUTION AUX FINALITES DU DD (facultatif)

- Changement climatique et atmosphère
 Ressources et Biodiversité
 Accès de tous aux besoins essentiels
 Cohésion sociale et solidarités
 Production et de consommation responsables

PRIORITE : NOTE GLOBALE DE L'ACTION : (de1 à 3)

- 1 (priorité moindre)
 2 (priorité moyenne)
 3 (priorité forte)

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur 1 : indicateur de réalisation de l'action (suivi)

- mise à disposition de la parcelle
- élaboration du règlement
- signature de la convention

Indicateur 2 : indicateur de résultats de l'action...

- nombre de ménages signataires du règlement
- surface cultivée
- nombre d'espèces cultivées

COMMENTAIRES